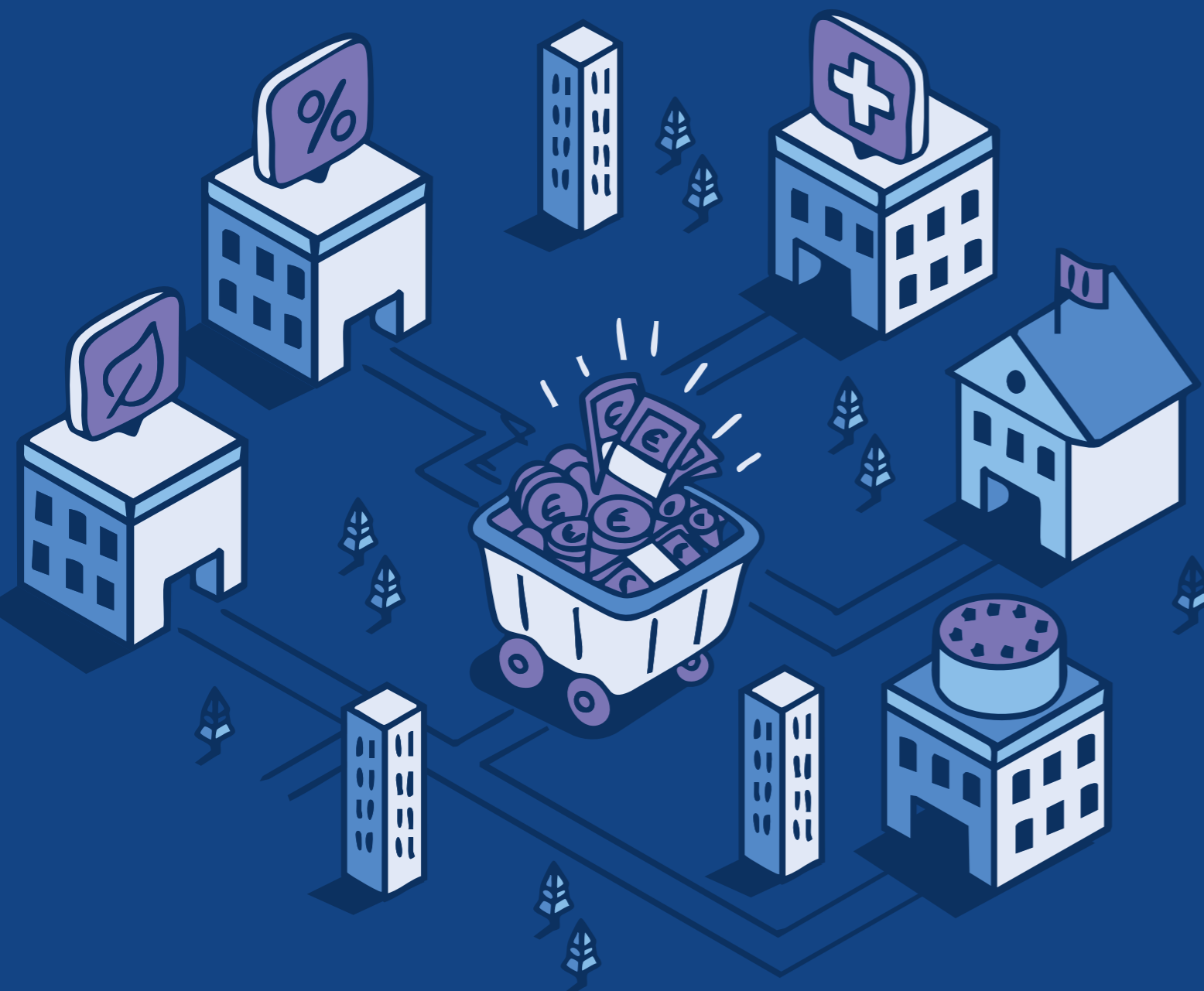


# Déclaration d'impôts sur les revenus

# 5



## De A à Z dans vos déclarations d'impôts.

Notre cabinet réalise vos déclarations de revenus, en vous accompagnant à chaque étape, de la collecte des informations à la télétransmission

## Nous confier votre déclaration de revenus, c'est :

### Profitez de tous vos avantages

Nous vous informons des avantages fiscaux auxquels vous avez droit. Nous identifions les crédits, réductions et déductions applicables à votre situation.

### Nous vous accompagnons sur les dernières évolutions fiscales

Nous vous guidons en cas de changement de règles ou de nouveautés déclaratives.

### Déclarations conformes

Vérifier la cohérence et la conformité des éléments transmis. Chaque information est vérifiée pour garantir la fiabilité.

IFI, revenus fonciers, fiscalité internationale, plus-values, cessions de titres... Quel que soit votre cas, nous avons les compétences pour vous accompagner.

### Zéro oubli, zéro stress

Évitez les omissions et les erreurs de déclaration. Notre méthodologie sécurise votre déclaration.

### Adaptez votre fiscalité à votre vie

Décrypter les incidences fiscales d'un changement de situation personnelle : mariage, naissance, succession, expatriation... nous analysons l'impact fiscal de chaque changement.

## À qui s'adresse ce service ?

- Salariés, chefs d'entreprises et professions libérales
- Retraités
- Foyer percevant des revenus du patrimoine (immobilier et/ou financier)
- Contribuables en situation de déclaration complexe (résidence à l'étranger, enfants majeurs, dons, ...)

## Ce que comprend notre mission :

1. Collecte de vos justificatifs (revenus, charges, crédits d'impôts, etc...)
2. Analyse de votre situation personnelle
3. Réglementation fiscale : vérification des dispositifs applicables, arbitrages à envisager
4. Saisie de votre déclaration
5. Télétransmission directement auprès des services des impôts
6. Compte-rendu clair avec les montants à payer ou remboursés

## Quand commencer ? Dès à présent contactez nous !

Dès le mois d'avril, nous lançons la mission. Plus vous anticipez, plus vous êtes sereins.

Ce service est éligible à la réduction d'impôt de 50% au titre des services à la personne.